«Mis» à la rue le lendemain de ses 18 ans par le Conseil Général des Yvelines

parce qu'il a trop bien réussi à s'intégrer…..

Mamadou-Oury est né à Conakry (Guinée) le 25 mars 1997.

Il a donc eu 18 ans hier, mercredi 25 mars, et cet après-midi, il se retrouve à la rue.

Dans l'hôtel qu'il occupait depuis des mois, sa chambre est déjà occupée par un autre.

En rentrant, il a trouvé ses affaires par terre dans le couloir.

Mineur isolé, il a été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dès son arrivée en France. En contradiction avec les termes du jugement qui l'a confié au Conseil Général dans le cadre de la protection de l'enfance, il a été hébergé à l'hôtel sans aucun suivi social et éducatif, comme d'ailleurs beaucoup d'autres jeunes.

Il a réussi néanmoins à intégrer un lycée et à s'inscrire dans un club de foot.

Aujourd'hui, il est en première année de CAP SED (Signalétique Enseigne et Décor) au lycée Jean Perrin à Saint-Cyr-l'École et suit une scolarité sérieuse et assidue. En formation professionnelle depuis bientôt 6 mois et en possession de toutes les pièces nécessaires (passeport, acte de naissance, bulletins scolaires,…) il devrait pouvoir régulariser sa situation administrative et obtenir un titre de séjour (sauf si pour des raisons matérielles, il n'arrive pas à poursuivre ses études).

Pour pouvoir être autonome financièrement, il cherche actuellement un patron pour continuer sa formation en alternance dès septembre 2015

Son profil correspond donc exactement aux critères qui auraient du lui permettre de signer un contrat Jeune Majeur, au moins pendant quelques mois afin de pouvoir finir son année scolaire, déposer son dossier en préfecture et commencer son apprentissage.

C'est sur cette base qu'il a demandé par lettre recommandée au Conseil Général la poursuite de sa prise en charge.

Lors de l'entretien qui a suivi, il s'est entendu dire par son éducatrice du Conseil Général qu'elle ne ferait rien, ni pour qu'il soit régularisé, ni pour que sa prise en charge se poursuive. « Nous sommes là pour assurer un suivi éducatif pour ceux qui en ont besoin. Ce qui n'est plus ton cas puisque tu as prouvé que tu étais autonome et plus du tout isolé ».

C'est vrai qu'il a des soutiens : une militante du RESF qui l'accompagne dans ses démarches, ses professeurs qui attestent de ses qualités, son club de foot. Toutes ces personnes ont rédigé des rapports joints à la demande de prise en charge de Mamadou-Oury.

Mais, est-il pour autant capable de subvenir seul à ses besoins pour terminer sa formation ?

Mamadou-Oury doit obtenir une prise en charge du Conseil général en tant que Jeune Majeur.

Saint-Cyr-l'École le 26 mars 2015